



« BUDGET PRIMITIF 2009 DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE »

AVIS

présenté par

Pierre-Yves du FOU

Rapporteur général du Budget

COMMISSION N° 6

Finances, synthèse et prospective, politiques contractuelles,
coopération interrégionale, relations européennes et internationales

SEANCE PLENIERE DU 10 DECEMBRE 2008

Conseil économique et social de Bourgogne
17, boulevard de la Trémouille - BP 1602 – 21035 Dijon cedex -Tél. 03 80 44 34 32 -Fax 03 80 44 33 09
e-mail : cesr@cr-bourgogne.fr www.cr-bourgogne.fr

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU

- ◆ Le code général des collectivités territoriales,
- ◆ La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- ◆ Le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, relatif au projet de Budget primitif pour l'exercice 2009 du Conseil régional de Bourgogne,
- ◆ L'avis de la Commission « Finances, synthèse et prospective, politiques contractuelles, coopération interrégionale, relations européennes et internationales » du CESR.

PREAMBULE

Le Président du Conseil régional a transmis au Conseil économique et social de Bourgogne¹, pour avis, le rapport relatif au projet de Budget primitif² 2009, préalablement à son examen par le Conseil régional.

A l'instar de la procédure initiée lors du Débat d'orientations budgétaires³ 2009, le projet de BP a fait l'objet d'une présentation de ses éléments constitutifs devant les Commissions réunies du CESR.

A cette occasion, l'Assemblée régionale des socioprofessionnels tient à renouveler au Président de l'exécutif régional sa satisfaction face à une démarche d'information et d'échange qui participe de l'analyse d'un document stratégique pour l'avenir de la Bourgogne.

Le CESR appelle de ses vœux une pareille mise en œuvre pour tous les dossiers importants relatifs aux politiques d'intervention de la Région⁴.

OBSERVATIONS GENERALES

Le projet de BP s'inscrit dans le prolongement des prévisions effectuées lors du DOB. Les observations exprimées par le CESR dans son avis sur les orientations budgétaires 2009 demeurent donc pertinentes.

L'impact de la crise économique et financière internationale, à laquelle s'ajoute la raréfaction des ressources transférées par l'Etat⁵ et les conséquences d'une fiscalité régionale peu dynamique⁶,

¹ CESR dans le texte.

² BP dans le texte.

³ DOB dans le texte.

⁴ DOB, BP, SRADT, SRDE, PRDF, Contrat de projets, ...

⁵ Les transferts de l'Etat sont en diminution pour la première fois depuis 1982, date de promulgation des premières lois décentralisatrices.

motivent la nécessité pour la collectivité régionale de recourir de manière accrue à l'emprunt et au levier fiscal si elle veut maintenir un budget d'intervention dynamique.

Le CESR prend acte de cette position et note la progression de 5,7 % du budget qui s'établit en dépenses et en recettes à 774,9 M€ (hors réaménagement de la dette) contre 733 M€ au BP 2008. Trois priorités sont affichées par la Région pour structurer son action et se déclinent au travers de ses politiques d'intervention :

- le maintien d'un niveau élevé d'investissement ;
- le soutien à l'emploi et aux entreprises ;
- le soutien au pouvoir d'achat des ménages.

Cependant, et suite à l'examen du rapport de présentation du BP, le CESR ne retrouve pas, au sein des programmes et des actions énoncés, des mesures nouvelles et marquées soutenant ces trois priorités.

Les crédits consacrés à la mise en œuvre des politiques d'intervention (hors crédits alloués aux moyens généraux) s'élèvent à 628,4 M€, en hausse de 14,7 %. Ils représentent 81 % du budget primitif (hors réaménagement de la dette).

Le CESR relève une augmentation de 22,6 % du montant de l'emprunt d'équilibre inscrit au BP qui s'établit à 174,6 M€ contre 142,3 M€ au BP 2008. Le CESR souligne également la proposition d'ajustement à la hausse des taux d'imposition directe⁷ qui progressent de 1,5 %, dans la limite de l'inflation retenue pour 2009 dans la loi de finances.

Si l'augmentation de l'encours de dette demeure maîtrisée en 2009, elle laisse cependant percevoir le climat d'incertitude dans lequel s'inscriront les budgets futurs de la Région.

OBSERVATIONS PARTICULIERES

Le CESR prend acte des propositions budgétaires pour l'année 2009 relatives aux politiques d'intervention de la Région. Leur examen appelle néanmoins quelques observations relatives tant aux politiques entrant dans le champ des compétences obligatoires de la collectivité que de celles relevant de ses compétences facultatives.

Observations relatives aux politiques obligatoires

S'agissant de la formation professionnelle

Si le CESR a pris acte de la mise en place d'un service public régional de formation professionnelle (SPRFP), il souhaiterait cependant être davantage informé de son état d'avancement et impliqué dans la démarche de mise en œuvre suivie.

S'agissant de l'enseignement du second degré

Le CESR relève avec intérêt l'augmentation de 10 % du budget d'intervention. L'effort d'investissement ainsi consenti devrait non seulement permettre de poursuivre la remise en état

⁶ Voir les réformes successives de la fiscalité des Régions : suppression de la part régionale de la taxe d'habitation, suppression de la part régionale des droits de mutation, suppression de la part salaire de la TP, plafonnement de la TP à 3,5 % de la valeur ajoutée, baisse des recettes de la TIPP liée à une diminution de la vente de carburants.

⁷ Part régionale de la taxe professionnelle, des taxes foncières sur le bâti et le non bâti.

des bâtiments et de leurs équipements, mais également avoir des retombées positives pour les entreprises et les emplois en Bourgogne.

S'agissant des transports en commun de voyageurs

Le CESR constate une nouvelle fois le dynamisme de la Région dans le domaine de l'investissement ferroviaire, en particulier s'agissant du développement des trains express régionaux (TER).

Elle note également l'augmentation de la contribution régionale à la construction de la ligne ferroviaire à grande vitesse Rhin-Rhône. Elle estime devoir apporter son soutien au Conseil régional à condition toutefois que soit mesurés clairement l'impact et la plus-value de cet effort pour l'économie bourguignonne.

Observations relatives aux autres politiques

Le CESR relève le montant des crédits de paiement alloués aux politiques d'intervention n'entrant pas dans le champ des compétences obligatoires, soit 117,7 M€. Cela représente 18,7 % du total des dépenses d'intervention (628,4 M€).

Il note que plus des 2/3 de ces dépenses, soit 72,8 M€, sont des dépenses d'investissement. Elles constituent à ce titre un pilier du budget d'intervention de la collectivité et un soutien au développement économique et à l'emploi en région.

S'agissant de la recherche et de l'innovation

L'Assemblée régionale des socioprofessionnels tient à souligner le maintien à un niveau élevé des engagements à destination de la recherche et de l'innovation (16,9 M€ en AP/AE). Ces deux axes d'intervention constituent bien pour le CESR des leviers déterminants du développement économique.

CONCLUSION

Le tissu d'entreprises bourguignon est constitué très majoritairement de PME/TPE. Le CESR réaffirme son souhait de voir l'action économique régionale s'organiser autour de deux axes :

- un fonds régional d'aides aux entreprises et à l'emploi appuyé sur le secteur bancaire⁸ ;
- une meilleure articulation et coordination des politiques publiques économiques menées en Bourgogne (Etat – Région – Départements – Agglomérations – Communes).

Au vu de la montée quasi inéluctable des dépenses de la Région et de la raréfaction des ressources financières dont dispose la collectivité, le Conseil régional est confronté à un effet ciseau pour élaborer son budget. Ce risque, déjà bien identifié aujourd'hui, va s'aggraver dans les prochaines années.

Pour résoudre cette équation mettant aux prises des demandes d'intervention croissantes et des recettes incertaines, le CESR estime que la collectivité devra procéder à des arbitrages entre les projets à soutenir.

Le contexte de crise pourrait légitimer un recentrage des interventions sur les compétences obligatoires de la Région (formation professionnelle, apprentissage, formation sanitaire et sociale, enseignement du second degré, transport ferré de voyageurs), cependant le CESR

⁸ Voir l'avis du CESR relatif au Débat d'orientations budgétaires adopté le 21 novembre 2008.

considère qu'il ne faut pas exclure de l'arbitrage des projets relevant de ces cinq domaines de compétences obligatoires.

Il estime en effet essentielle la préservation de marges de manœuvre suffisantes pour maintenir son action, voire pour amplifier sa capacité d'intervention, dans le champ des autres politiques, de l'économie et du développement vers l'international, de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur, de l'énergie et de l'habitat, de la culture et de la cohésion sociale.

AVIS ADOPTE PAR 73 VOIX

EXPLICATIONS DE VOTE

**Intervention de Jean-Louis CABRESPINES
au titre du Groupe de l'économie sociale et solidaire**

« Les représentants des structures de l'économie sociale et solidaire, membres du Conseil Economique et Social (qu'il s'agisse des Mutuelles, des Coopérations et des Associations), après concertation entre elles et avec le Président du CESR, ont décidé de créer un groupe de l'Economie Sociale et Solidaire.

Ce groupe est composé de 13 membres intervenant de l'Economie Sociale et Solidaire. Il se réunira régulièrement avant chaque session plénière et en tant que de besoin en fonction des questions à l'ordre du jour du CESR afin de faire entendre l'avis de ses membres.

C'est pourquoi, pour chacun des avis de ce jour (y compris celui portant sur l'assainissement s'il avait été maintenu à l'ordre du jour), l'un des membres de ce groupe interviendra au nom de ses membres.

Je vous remercie ».

**Intervention d'Eric TAUFFLIEB
au titre des Associations de consommateurs membres du CTRC**

« Je voulais, à nouveau, noter que la nouvelle méthode de préparation des avis budgétaires, à savoir une rencontre avec le Conseil régional en amont avec l'ensemble des commissions, est très positive. En effet, cela permet un travail plus en profondeur de la commission n° 6 et cela se vérifie sur le projet d'avis du Budget Primitif.

Par ailleurs, les associations de consommateurs, que je représente ici, regrettent qu'une des priorités affichées par le Conseil régional, le soutien au pouvoir d'achat des ménages, ne soit pas assez marqué budgétairement et que les moyens mis sur cette priorité sont trop faibles ».



Intervention d'André FOURCADE au titre de la CFDT

« Intervention du groupe CFDT sur le projet d'avis sur le BP 2009

Ce projet de BP est marqué par la poursuite des politiques de la région et en même temps percuté par l'actualité de la crise financière qui s'est étendue à l'économie et au social.

Devant la crise deux attitudes possibles :

- soit on arrête tout en attendant des jours meilleurs dans un repli frileux,
- soit on en profite pour rebondir et préparer l'avenir par des investissements.

Il va de soi que nous rejetons la première hypothèse qui de plus va contribuer au ralentissement économique.

Pour la CFDT, investir ne veut pas dire boucher les trous en distribuant l'argent public sans condition ni engagement des bénéficiaires, surtout pour ceux qui ont été incapables de prévoir l'avenir ou qui ont commis des erreurs de gestion.

Ces aides doivent inciter les entreprises à préparer l'avenir. Elles doivent concerner les grandes entreprises mais aussi les sous-traitants et les prestataires qui en dépendent.

Elles doivent être assorties d'engagements d'investissement vers de nouveaux produits ou de nouveaux services, de recherche et d'innovation, de maintien des emplois de non délocalisation, de formation des salariés.

Sur ce point, la CFDT a proposé dans les négociations avec les organisations patronales de mobiliser immédiatement des fonds pour financer des formations pour les salariés en chômage partiel en utilisant des fonds non actuellement utilisés dans la formation professionnelle et les OPCA ; ces fonds pourraient être abondés par les entreprises et l'Etat. Reprenons cette proposition au niveau de la Bourgogne.

Enfin pour la CFDT, dans une période de crise, tout le monde n'est pas frappé de la même façon et ce sont les plus faibles qui vont souffrir le plus : les efforts demandés en matière de fiscalité par exemple doivent être repartis de manière équitable pour ne pas ajouter d'inégalités à l'inégalité ».



Intervention de Michel MAILLET au titre de la CGT

« Le budget primitif du Conseil régional s'élabore dans un contexte particulièrement singulier marqué par :

- d'un côté une crise financière internationale dont les conséquences -en dehors de la raréfaction du crédit- restent encore relativement floues ;
- de l'autre une crise de confiance des ménages conduisant à une baisse de la consommation et des débouchés pour les entreprises lesquelles s'empressent de protéger leurs marges et leurs résultats financiers par des baisses importantes d'activité. Ceci conduit en Bourgogne, comme partout en France, à des plans de chômage partiel ou des suppressions d'emplois.

Le Président du Conseil régional, lors de la présentation qu'il a fait le 1^{er} décembre dernier à notre assemblée (ce dont nous le remercions), a souligné que ce budget 2009 était un « budget de résistance économique ». Le projet d'avis soumis au vote aujourd'hui laisse clairement entendre que, par-delà les effets d'annonce, ce budget primitif reste dans le droit-fil des exercices antérieurs et ne semble pas porter des mesures significatives pouvant permettre à la Bourgogne de faire face aux chocs sociaux prévisibles pour cette année 2009.

Il est vrai cependant que, bien plus que la crise financière, les conséquences de la décentralisation, qui entraînent une baisse des dotations de l'Etat, impactent les finances régionales et, de ce fait, ne laissent que peu de marges de manœuvre. Ceci explique la forte augmentation de l'emprunt d'équilibre, alors que par ailleurs, le Conseil régional a fait le choix d'une augmentation de la fiscalité au seul niveau de l'inflation.

C'est pourquoi, dans un espace budgétaire soumis aux contraintes de la décentralisation, nous ne pouvons, comme chaque année, que rappeler ce que nous avons largement explicité lors des exercices budgétaires précédents. C'est-à-dire qu'il y a vraiment urgence et nécessité d'engager une réforme de la fiscalité locale en clarifiant les responsabilités entre l'Etat et les collectivités territoriales autour de trois principes :

- clarification des compétences,
- pilotage de la dépense,
- nouvelle donne fiscale.

Le projet d'avis souligne que la Région n'a pas fait un choix de repli et affiche 3 priorités permettant le maintien d'un niveau élevé d'investissements, un soutien à l'emploi et aux entreprises, ainsi qu'au pouvoir d'achat des ménages. Cependant, et malgré cela, nous nous interrogeons -comme le projet d'avis- sur les capacités réelles d'intervention qui peuvent être dégagées si, comme tout semble l'indiquer, les conséquences de la crise sur l'économie bourguignonne en 2009 se révèlent sérieuses. En particulier comment le Conseil régional va-t-il

financer son « nouveau Prêt Régional de Soutien aux Entreprises » annoncé lors de sa séance plénière du 20 octobre dernier ?

D'autre part, si nous voyons bien que le niveau d'investissement reste élevé dans un certain nombre de domaines (par exemple l'achat de matériel TER) nous sommes très dubitatifs sur les conséquences que ces choix peuvent avoir réellement sur l'économie bourguignonne. Nous partageons donc l'idée formulée dans le projet d'avis soulignant que des choix doivent être opérés y compris dans le champ des compétences obligatoires de la Région. De même il nous semble difficile de repérer, sauf à la marge, ce qui peut concourir au soutien du pouvoir d'achat des ménages. Mais il est vrai que ce n'est pas une compétence régionale.

Notre organisation syndicale reconnaît bien volontiers que soutenir les entreprises peut conduire effectivement à soutenir l'emploi et que, de ce point de vue, l'action et l'initiative régionales peuvent être déterminantes notamment en direction des PME et TPE. Cependant, il nous paraît essentiel de souligner deux propositions formulées dans les conclusions du projet d'avis :

- la première proposition porte sur la création d'un fond régional d'aides aux entreprises et à l'emploi. Lors du débat d'orientations budgétaires, j'ai déjà évoqué les conceptions CGT. Je n'y reviendrai donc pas longuement, sauf à souligner que la mobilisation du secteur bancaire peut apporter des moyens largement plus importants que la Région ne peut en mobiliser, et que la nécessité d'encadrer le dispositif par un outil de contrôle en amont associant les décideurs, les financeurs, les organisations syndicales et patronales est une nécessité pour une réelle efficacité économique et sociale. En effet, si les aides concourent seulement à renforcer la capitalisation des entreprises au détriment de l'investissement dans l'emploi, la situation ne sera pas améliorée pour le pouvoir d'achat et l'emploi ;

- la seconde proposition affirme la nécessité d'une coordination régionale des différents acteurs afin que les multiples interventions trouvent leur pleine efficacité. Comme les organisations départementales CGT ont demandé aux Préfets de départements d'être associés aux cellules mises en place à l'initiative de l'Etat, nous souhaitons que les organisations syndicales et patronales régionales soient pleinement associées à cette coordination.

Pour conclure, il nous semble essentiel que, rapidement, le Conseil régional apporte des réponses à ces deux propositions. Il n'est pas concevable en effet, que celles et ceux qui risquent de subir de plein fouet la dégradation prévisible de l'emploi soient mis en dehors de toute possibilité d'apporter leur point de vue.

À cet effet, nous proposons qu'une conférence régionale rassemble les financeurs, les représentants des salariés et du patronat, la puissance publique pour définir des priorités et fixer des objectifs en termes de croissance, d'investissement, de soutien aux activités industrielles, aux services publics, à l'emploi, à la formation professionnelle. La meilleure réponse à la crise, à ses retombées et à ses impacts en territoire nous impose d'anticiper et évoluer selon les nécessités (en pointant au passage que la création d'un service public régional de la formation professionnelle va impliquer quelques moyens supplémentaires).

Ces remarques et propositions ayant pour seul objectif de l'enrichir, la groupe CGT votera le projet d'avis ».

**Intervention de Michel MARTIN
au titre de la Mutualité française Bourgogne**

« Le groupe économie sociale et solidaire relève et souligne que le budget primitif du Conseil régional de Bourgogne témoigne de l'engagement de la Région pour l'amélioration de l'accès aux soins, à la santé, à la culture et à l'emploi de tous les Bourguignons en tous points du territoire. Ce sont des thèmes portés par les acteurs de l'ESS et le groupe note avec satisfaction le prolongement des investissements du Conseil régional de Bourgogne en la matière au regard de l'année précédente compte-tenu du contexte de crise économique et financière ainsi que de la diminution des ressources transférées par l'Etat. L'engagement de la région sur l'ensemble des problématiques environnementales transversales est également très positif.

Ainsi, de nombreux acteurs et dynamiques locales bénéficieront encore en 2009 de l'appui du Conseil régional de Bourgogne.

Cela concerne notamment la politique menée en matière de santé et d'action sociale avec un budget prévu pour 2009 de 1 565 500 euros (+ 0,6 % par rapport à 2008). Il s'agit plus particulièrement de dispositifs et d'actions menées pour améliorer l'accès aux soins et à la santé :

- avec le financement de bourses d'études pour les futurs médecins et dentistes ;
- avec une politique d'aménagement du territoire contribuant à l'installation de maisons médicales et à la rénovation de cabinets médicaux ou paramédicaux permettant de soutenir l'implantation de professionnels de santé dans les territoires,
- avec une participation au financement des deux hélicoptères sanitaires basés en Bourgogne,
- avec une participation à la prévention et à la promotion de la santé dans le cadre du GRSP (ex : action nutrition santé dans les lycées),
- et le soutien à la recherche en santé : cancéropôle grand-Est, gérontopôle, projet Pharmimage.

Cela concerne également des actions menées et engagées pour améliorer la santé au sens large du terme et le bien-être social.

A noter :

- la lutte contre les discriminations : financement d'associations qui en ont la mission,
- la politique d'aménagement des territoires et d'amélioration de la vie dans les quartiers d'habitat social, pour que « chaque Bourguignon puisse trouver, quel que soit le territoire où il vit, solidarité et développement »,
- le soutien aux projets de cohésion sociale priorisant l'accès à l'emploi, l'accès aux pratiques culturelles et sportives ainsi que l'accès aux soins et aux dispositifs de santé publique,
- le « coup d pouce logement » pour les jeunes de moins de 30 ans par la prise en charge des frais de caution.

Le groupe de l'économie sociale et solidaire du CESR Bourgogne souhaite signaler cet engagement constant de la politique régionale pour l'amélioration de l'accès aux soins, à la santé, à la cohésion sociale en tous points du territoire bourguignon ».

Intervention de François PRETET personnalité qualifiée

« Mon intervention se résumera à quelques remarques sur les documents du budget primitif.

1- Les éléments d'information transmis par le CR insistent sur ce qui ressemble fortement à un désengagement de l'Etat.

Certes, l'Etat, année après année, n'est pas des plus généreux, mais il faut cependant prendre acte d'un certain nombre de données qui permettent de mieux cerner les réalités. Les transferts et autres dotations de l'Etat qui sont quasiment étals entre 2008 et 2009 sont donc en légère baisse en euro constant ; ceci est cependant à nuancer par la prise en compte d'une nouvelle disposition : « la suppression de la TVA sur la compensation d'exploitation TER ». Cette nouvelle disposition entraîne une minoration de 3 à 4 millions d'euros sur la colonne recettes, mais elle trouve sans doute sa compensation équivalente dans la colonne dépenses. L'évolution constatée (en réalité à périmètre constant une légère progression) ne répond sûrement pas au souhait du CR et ne facilitera pas l'élaboration du budget, mais ne me semble pas déterminante pour l'équilibre ou le déséquilibre budgétaire.

2- Sur la fiscalité régionale et en particulier sur le choix politique fait par la Région d'augmenter de 1,5 % les taux du bâti/non bâti/TP ; après une hausse de 1,6 % en 2008, cette nouvelle hausse, qui se cumule avec une évolution positive des bases non bâties et taxe professionnelle ne peut être qualifiée « d'ajustement basé sur l'évolution de l'inflation hors tabac prévue au projet de loi de finances 2009 ». Cette justification (l'inflation prévue) sans autres explications est difficilement compréhensible. Sous cette forme, la hausse des taux et simultanément les évolutions des bases (fonction de la création de richesses et indirectement de l'inflation) semblent non pas « un ajustement » mais une augmentation de la pression fiscale. Une information plus complète sur les règles d'évaluation et d'évolution des bases (bâti-non bâti-TP) serait la bienvenue.

Enfin, le rapporteur de la Commission 6 souligne avec justesse en ce qui concerne les transports en commun « que le CESR estime devoir apporter son soutien au CR à condition toutefois que soient mesurés clairement l'impact et la plus-value de cet effort pour l'économie bourguignonne ». Les sommes engagées pour le transport des voyageurs, les difficultés prévisibles des temps à venir justifieraient pleinement que la Région fournisse au CESR les éléments qui permettent de mieux appréhender ce dossier : la politique choisie -les objectifs à court terme et moyen terme- et les éléments de suivi permettant de rapprocher périodiquement les objectifs atteints par rapport aux objectifs fixés. Personne ne conteste la difficulté de l'exercice, mais ce travail mérite d'être mené ».

**Intervention de Christophe MONOT
au titre de président de la commission n° 1**

« Je souhaiterais intervenir en complément des propos tenus par Thierry GROSJEAN. Je n'interviendrai pas au titre d'un collègue ou d'un syndicat mais simplement en tant que président de la commission n° 1, chargée d'étudier l'aménagement du territoire.

La commission n° 1 a salué l'engagement de la Région concernant :

- la LGV, à condition que la desserte de la métropole régionale et l'ensemble de la Bourgogne en bénéficie,
- la poursuite des travaux sur la RCEA,
- le transport fluvial grand gabarit,
- le soutien au projet « Renaissance » de l'aéroport.

Notre travail actuel concernant les Pays nous a clairement démontré la nécessité pour un territoire de bénéficier des moyens modernes de déplacement et de communication.

Un territoire qui est évité en subit pour très longtemps des conséquences profondes en terme économique et sociologique.

Il nous semble important que la Bourgogne ne soit pas évitée au XXIème siècle ».

**Intervention de Maddy GUY
au titre de l'Union sociale pour l'habitat de la région Bourgogne**

« En réponse à l'intervention de notre collègue Thierry Grosjean et en complément de l'intervention de notre autre collègue Michel Martin, je tiens à préciser qu'en ce qui concerne le logement et notamment le logement social, l'aspect développement durable et économies d'énergie est parfaitement pris en compte par le Conseil régional et fait l'objet de financements spécifiques dédiés bien que ce domaine d'intervention, et je tiens à le souligner, ne fasse pas partie des compétences obligatoires de la Région mais des compétences retenues de portée stratégique ».

**Intervention de Louis NUGUE
au titre des organisations syndicales d'artisans**

« Dans les TPE, il y a beaucoup d'acteurs, dont les artisans et commerces de proximité, indispensables aux équilibres de qualité de vie. Je pense aux services rendus chaque jour aux plus vulnérables et surtout in situ, donc services de proximité avec des horaires d'ouverture uniques que ce soit en services publics ou autres systèmes de ventes.

Ces artisans et commerces de proximité ne licencient pas, ne délocalisent jamais et s'adaptent souvent en pensant « ça ira mieux demain ».

Monsieur le Président, je veux noter ici l'importance et notre raison d'être dans les moments difficiles pour tous.

Quand dans une commune rurale ou un chef-lieu de canton, on ne trouve plus de boulanger, boucher et autres artisans des services, il n'y a plus de vie, je ne parlerai pas de la fermeture de l'école, de la poste ou de la dernière agence bancaire, du dernier médecin ou hôpital.

Je souhaite donc que les élus régionaux se souviennent de qui les a élus et pour faire quoi ?
Merci.

Les TPE voteront cet avis du budget ».



Intervention de Bruno LOMBARD
au titre de la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques

« Les parents d'élèves savent que la richesse de l'offre de formation dépend en grande partie de l'accessibilité des lieux de formation. La position qui consisterait à vouloir renoncer à des investissements dans les TER au profit de la formation nous semble contradictoire et conduire à une impasse ».